



## **REGLEMENT** **de la 15<sup>ème</sup> édition - 3 et 4 octobre 2026**

Le Trail des Glières est un véritable trail de montagne, disputé sur un terrain naturel comportant un certain nombre de caractéristiques techniques. Les participants sont tenus de respecter le règlement suivant afin de permettre à cette course de conserver l'esprit trail. Chaque coureur doit prendre en compte dans sa préparation la longueur, le dénivelé et la difficulté du parcours.

### **Article 1 : Organisateur**

Le Trail des Glières est organisé par le Club Nordic des Glières, association loi 1901 de Fillière / Thorens-Glières (Haute-Savoie).

### **Article 2 : Epreuves et parcours**

Le Trail des Glières est une course pédestre de moyenne montagne se déroulant dans le massif des Glières. Il est composé de 6 parcours, à grande majorité sur sentiers qui s'effectuent en boucle :

- « Furious Bouquetin » : Parcours de 64 km avec 3400m de dénivelé positif et négatif,
- « Ecureuil Fou » : Parcours de 49 km avec 2700m de dénivelé positif et négatif,
- « Lynx Déchainé » : Parcours de 34 km avec 2100m de dénivelé positif et négatif,
- « Chamois Rapide » : Parcours de 21 km avec 1400m de dénivelé positif et négatif,
- « Marmotte Speed » : Parcours de 10 km avec 500 m de dénivelé positif et négatif.
- « KV des Glières » : Parcours de 4,9 km avec 1090 m de dénivelé positif.

Le point culminant des parcours 21, 49 et 64 km se situe à 2000 m d'altitude (Sous-Dine). Pour plus de détails, consulter le site <https://www.traildesglieres.fr>. Les parcours sont balisés et sécurisés. Le balisage est effectué avec de la rubalise et des flèches directionnelles. Un balisage spécifique est mis en place sur les passages délicats des parcours.

Les parcours 21, 34, 49 et 64 km peuvent s'effectuer **en duo ou en solo**.

Dans le cas d'un duo :

- Les deux coureurs doivent toujours rester ensemble. Plusieurs contrôles sont prévus sur les parcours. Si les coureurs de la même équipe ne passent pas les points de contrôle ou l'arrivée ensemble ils encourent une pénalité de temps.
- Ces parcours étant des courses en équipe, l'entraide est autorisée (et fortement conseillée) mais les systèmes d'accroche ou de tractage entre équipiers sont interdits.

L'organisateur du Trail des Glières se réserve le droit de modifier les parcours et les barrières horaires en fonction des conditions climatiques.

Il se réserve également le droit d'annuler ou de stopper les courses en cas de conditions défavorables et dangereuses mettant en péril la sécurité des participants (coureurs ou bénévoles) que ce soit au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus.

**Dans ce cas, aucun remboursement ne peut être demandé.**

Le nombre de participants est au maximum de 1 600 coureurs sur l'ensemble des parcours.

### **Article 3 : Conditions générales**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement, sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles,
- N'emprunter que les chemins balisés et ne rien jeter sur les sentiers,
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse,
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles,
- Posséder le matériel obligatoire imposé et le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée. Les coureurs ne doivent pas utiliser de matériel alpin ni de technique alpine.

Il est interdit d'être suivi de manière permanente par un accompagnant. Les ravitaillements ou assistances personnels sont autorisés uniquement dans les zones proches des postes de ravitaillements (50 m avant ou après).

### **Article 4 : Conditions de participation**

Le Trail des Glières est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, **nés en 2007 et avant pour le 64, 49, 34 et 21 km, en 2011 et avant pour le 10 km, en 2009 et avant pour le KV.**

Le Trail des Glières est réservé aux coureurs entraînés, en très bonne condition physique et aptes à courir pendant plusieurs heures d'affilée sur des sentiers de montagne parfois

escarpés, et dans des conditions qui peuvent être rendues difficiles par les conditions météorologiques (température pouvant être négative).

#### Pour les personnes majeures non licenciées :

Depuis la Circulaire FFA n°3 du 16 janvier 2024, le certificat médical n'est plus nécessaire pour participer à une course à pied et le Pass Prévention Santé (PPS), parcours éducatif de sensibilisation sur les risques liés à la santé dans la pratique de la course à pied, permet de valider votre participation. Il s'effectue en ligne sur le site <https://pps.athle.fr> et permet d'obtenir un numéro de PPS (à reporter dans le formulaire d'inscription) et une attestation au format PDF. Il est valable 1 an et payant (5 €).

**Attention : Un numéro de PPS valide à la date de la course est obligatoire** pour s'inscrire et participer au Trail des Glières. Les nom et prénom figurant dans l'attestation doivent être identiques au nom et prénom figurant dans le formulaire d'inscription.

#### Pour les personnes majeures licenciées auprès de la FFA :

Un numéro de licence FFA est obligatoire pour participer au Trail des Glières (compétition ou loisir running ou entreprise).

Si la licence FFA n'est pas valide à la date de la course, le statut de l'inscription est « incomplet ». Le dossier d'inscription passe en statut « complet » en renouvelant votre licence FFA.

#### Pour les personnes mineures :

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est plus nécessaire de produire un certificat médical pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. Néanmoins, il faut répondre à un questionnaire de santé (voir lien sur le formulaire d'inscription - vous n'avez pas à communiquer le détail de vos réponses).

Dans le cas où au moins une réponse du questionnaire de santé est positive, un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de **1 an** par rapport à la date de la course, est requis pour valider votre inscription. Remarque : si le mineur est licencié auprès de la FFA (compétition), le numéro de licence suffit pour l'inscription.

Dans tous les cas, une autorisation parentale du représentant légal du mineur est nécessaire (informations à remplir dans le formulaire d'inscription).

Le canicross n'est pas autorisé.

## **Article 5 : Inscriptions**

Les inscriptions se font exclusivement par internet à partir du 15 juin 2026 et jusqu'au 2 octobre 2026 à 23h.

### **Pas d'inscription possible sur place.**

Les équipes pour les courses en duo doivent être composées de 2 coureurs. Les équipes incomplètes ne sont pas autorisées à prendre le départ.

Un dossier d'inscription avec un statut « complet » au nom du coureur est obligatoire pour prendre le départ d'une course.

## **Article 6 : Annulation d'inscription**

### Par le participant :

Lors de votre inscription, vous pouvez souscrire à une option d'assurance annulation pour un montant de 5 €.

Cette assurance vous permet d'annuler votre participation au Trail des Glières depuis votre dossier d'inscription, selon les modalités suivantes :

- Si l'annulation intervient avant J-14 par rapport à la date du trail (soit avant le 19.09.2026 23h59), le montant de l'inscription est remboursé à 100% hors frais et options.
- Si l'annulation intervient entre J-13 et J-7 par rapport à la date du trail (soit entre le 20.09.2026 et le 26.09.2026 23h59), le montant de l'inscription est remboursé à hauteur de 50% hors frais et options.
- Si l'annulation intervient à partir du 27.09.2026, pas de remboursement.

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif pour obtenir le remboursement.

L'option assurance annulation est individuelle. Dans le cas des courses en duo, chaque participant peut choisir ou non d'y souscrire. En cas d'annulation, pour une équipe où un seul coureur aurait choisi l'assurance, seule la part correspondant à ce coureur sera remboursée selon les modalités décrites ci-dessus.

Sans cette option, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.

### Par l'organisateur :

En cas d'annulation d'une épreuve pour conditions défavorables et dangereuses mettant en péril la sécurité des participants (coureurs ou bénévoles - cf article 2), aucun remboursement ne peut être demandé.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison autre que ce soit, un remboursement partiel des droits d'inscriptions est effectué. Le montant de ce remboursement est fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

## Article 7 : Transfert d'inscription

Le transfert de dossard sur le même format de course est autorisé et doit être fait via la plateforme d'inscription :

- Le coureur 1 souhaitant transférer son dossard saisit l'adresse mail du destinataire dans le formulaire transfert de son espace coureur.
- Le destinataire (coureur 2) reçoit alors une invitation pour s'inscrire.
- Le coureur 2 complète et règle son inscription.
- Le coureur 1 est remboursé automatiquement dès l'inscription du coureur 2 finalisée. (Remboursement à 100% options comprises, hors frais et retenue de 2 € reversée à l'association soutenue)

Pas de transfert d'argent entre les coureurs, cette opération est gérée par la plateforme.

Il n'est pas autorisé de prendre le départ d'une course à la place d'un autre coureur, sans être inscrit.

Le transfert est possible jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Si le transfert intervient dans les 2 dernières semaines avant la date du trail, le prénom sur le dossard ne sera pas mis à jour.

Le changement de parcours n'est pas autorisé.

## Article 8 : Droits d'inscription

- Parcours 64 km « Furious Bouquetin » :

| Paliers / nbre d'inscriptions | Tarif duo / personne | Tarif solo |
|-------------------------------|----------------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> tiers         | 70 €                 | 75 €       |
| 2 <sup>ème</sup> tiers        | 75 €                 | 80 €       |
| 3 <sup>ème</sup> tiers        | 80 €                 | 85 €       |

- Parcours 49 km « Ecureuil Fou » :

| Paliers / nbre d'inscriptions | Tarif duo / personne | Tarif solo |
|-------------------------------|----------------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> tiers         | 56 €                 | 61 €       |
| 2 <sup>ème</sup> tiers        | 61 €                 | 66 €       |
| 3 <sup>ème</sup> tiers        | 66 €                 | 71 €       |

- Parcours 34 km « Lynx Déchainé » :

| Paliers / nbre d'inscriptions | Tarif duo / personne | Tarif solo |
|-------------------------------|----------------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> tiers         | 44 €                 | 48 €       |
| 2 <sup>ème</sup> tiers        | 48 €                 | 52 €       |
| 3 <sup>ème</sup> tiers        | 52 €                 | 56 €       |

- Parcours 21 km « Chamois Rapide » :

| Paliers / nbre d'inscriptions | Tarif duo / personne | Tarif solo |
|-------------------------------|----------------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> tiers         | 37 €                 | 40 €       |
| 2 <sup>ème</sup> tiers        | 40 €                 | 43 €       |
| 3 <sup>ème</sup> tiers        | 43 €                 | 46 €       |

- Parcours 10 km « Marmotte Speed » :

| Paliers / nbre d'inscriptions | Tarif solo |
|-------------------------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> tiers         | 17 €       |
| 2 <sup>ème</sup> tiers        | 19 €       |
| 3 <sup>ème</sup> tiers        | 22 €       |

- Parcours « KV des Glières » :

| Paliers / nbre d'inscriptions | Tarif solo |
|-------------------------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> tiers         | 15 €       |
| 2 <sup>ème</sup> tiers        | 17 €       |
| 3 <sup>ème</sup> tiers        | 19 €       |

Le repas d'après course est inclus dans le prix d'inscription pour les parcours 64, 49, 34 et 21 km. Il s'agit d'un repas chaud complet. **La boisson est servie dans le gobelet personnel obligatoire.**

A ces montants, il faut ajouter les frais d'inscription en ligne (obligatoire). Il est possible de réserver des repas supplémentaires au prix de 13 € lors de l'inscription en ligne.

## Article 9 : Départs & Arrivées

Pour le KV :

- Rendez-vous au stade de football de Thorens-Glières (route du stade – 74570 Fillière) le samedi 3 octobre 2026 entre 12h15 et 13h15 (lieu de parking et de remise des dossards) puis transfert en navette ou à pied au camping rural « Les Combes d'Usillon » (2 km) pour le départ de la course à 14h,
- Arrivée : au-dessus du Chalet de Landron.

La descente est non chronométrée et s'effectue à pied par le même chemin que la montée. Le ravito et les podiums se passent au camping, au même lieu que le départ. Ensuite, le retour au parking du stade de football s'effectue en navette ou à pied.

Pour les autres courses : départ & arrivée à Thorens-Glières le dimanche 4 octobre 2026 (place d'Esmandes) :

- Parcours 64 km « Furious Bouquetin » : départ à 4h30
- Parcours 49 km « Ecureuil Fou » : départ à 7h30
- Parcours 34 km « Lynx Déchainé » : départ à 9h
- Parcours 21 km « Chamois Rapide » : départ à 10h30
- Parcours 10 km « Marmotte Speed » : départ à 13h30

Lieu de parking :

- Pour le parcours 64 km « Furious Bouquetin » : à côté de la salle Tom Morel (188 rue des fleuries – 74570 Fillière)
- Pour les autres parcours : stade de football de Thorens-Glières (route du stade – 74570 Fillière). Des navettes sont en place pour rejoindre l'aire de départ à partir de 6h.

15 mn avant le départ, les concurrents doivent se rendre dans le bloc de départ pour le briefing. Il est impératif de pénétrer dans le bloc de départ par le sas d'entrée.

Le dimanche 4 octobre 2026, les repas chauds sont servis à partir de 12 h à la Salle Tom Morel. Des stands de petite restauration/buvette sont à disposition pour les personnes accompagnant les coureurs.

Un lieu abrité et sécurisé pour déposer les sacs des coureurs (affaires de change) est mis à disposition avec dispositif de contrôle du dépôt/retrait des sacs (sauf pour le parcours 64 km).

## Article 10 : Ravitaillements

Les parcours se font en semi-autonomie. Le coureur doit être autonome entre 2 points de ravitaillement. Sont prévus :

- Parcours 64 km « Furious Bouquetin » : 5 postes de ravitaillement solide et liquide
- Parcours 49 km « Ecureuil Fou » : 4 postes de ravitaillement solide et liquide
- Parcours 34 km « Lynx Déchainé » : 4 postes de ravitaillement solide et liquide
- Parcours 21 km « Chamois Rapide » : 1 poste de ravitaillement solide et liquide
- Pas de ravitaillement sur le parcours 10 km « Marmotte Speed »
- Pas de ravitaillement sur le KV

Pour le KV, un ravitaillement complet est prévu au camping rural « Les Combes d'Usillon », lieu du départ.

Un ravitaillement complet est prévu à l'arrivée pour toutes les autres courses à Thorens-Glières.

Chaque concurrent se doit :

- D'être pleinement conscient de la durée et de la difficulté de l'épreuve,
- D'avoir acquis lors de sa préparation, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce genre d'épreuves.

Afin de limiter le volume de déchets, aucun gobelet n'est distribué sur les ravitaillements, **la boisson est servie dans le gobelet personnel obligatoire.**

## Article 11 : Equipement

Matériel obligatoire pour le 10 km et le KV :

- Une paire de chaussures adaptées au trail
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Un gobelet personnel
- Un téléphone portable

Matériel recommandé pour le 10 km et le KV :

- Une réserve d'eau
- Une réserve alimentaire

#### Matériel obligatoire pour le 21 et 34 km :

- Une paire de chaussures adaptées au trail
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Un gobelet personnel
- Un téléphone portable
- Une réserve d'eau
- Une réserve alimentaire
- Une veste coupe-vent/imperméable

#### Matériel recommandé pour le 21 et 34 km :

- Une casquette ou bandana
- Une micro polaire
- Des gants et bonnet

#### Matériel obligatoire pour le 49 et 64 km :

- Une paire de chaussures adaptées au trail
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Un gobelet personnel
- Un téléphone portable
- Une réserve d'eau
- Une réserve alimentaire
- Une veste coupe-vent/imperméable
- Un bonnet ou buff
- Une couche chaude haut du corps
- Une lampe frontale (pour le 64 km)

#### Matériel recommandé pour le 49 et 64 km :

- Une casquette ou bandana
- Une micro polaire
- Des gants et bonnet

L'organisateur se réserve le droit de modifier la liste du matériel obligatoire en fonction des conditions météorologiques annoncées, et ce quelques jours ou quelques heures avant le départ (consulter le site internet avant le départ).

Un concurrent non muni de ces accessoires peut se voir refuser de prendre le départ par le comité de course, ou être arrêté sur le parcours.

Une vérification du matériel obligatoire peut être effectuée au départ (à l'entrée dans le sas), pendant la course ou dans l'aire d'arrivée.

Une disqualification est appliquée aux concurrents en cas de non-présentation du téléphone portable ou de la couverture de survie obligatoire.

Les bâtons sont autorisés (ils doivent être portés pendant la course entière).

#### **Article 12 : Barrières horaires et déviations hors délais**

Pour des raisons de sécurité, la barrière horaire à respecter est la suivante pour les parcours 64, 49 et 34 km :

- Pont de Pierre : 14h30

Ce qui correspond à :

| Parcours | Nombre de km |
|----------|--------------|
| 64 km    | 50           |
| 49 km    | 36           |
| 34 km    | 22           |

Les puces sont retirées aux coureurs qui dépassent ces barrières horaires (non classés). Ils sont ensuite rapatriés à l'arrivée.

**Pour tous les parcours du dimanche 4 octobre 2026, les concurrents doivent arriver à Thorens-Glières pour 18 h au plus tard.**

**Pour le KV du samedi 3 octobre 2026, les concurrents doivent franchir la ligne d'arrivée pour 16 h au plus tard.**

Sur les parcours 64 et 49 km, une déviation hors délai est fixée afin de permettre aux coureurs ne passant pas le lieu indiqué avant l'heure limite de rejoindre l'arrivée par un itinéraire plus court. :

- Parcours 64 km à la Métralière (km 27) à **11h** : déroutage sur le parcours 49 km
- Parcours 49 km à la Ruine de Champ Laitier (km 15) à **11h30** : déroutage sur le parcours 34 km

Les coureurs restent classés sur leur parcours initial mais avec une pénalité de temps (+ 6h) afin d'être classés après les derniers coureurs ayant effectué la totalité du parcours.

Ces barrières et déviations hors délais sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'organisateur.

Au départ de certains passages « techniques » définis par l'organisation, les équipes de contrôleurs peuvent arrêter un concurrent qu'ils ne jugent pas en état de franchir cette difficulté, et peuvent exiger d'un concurrent qu'il cesse de progresser en courant.

### Article 13 : Dossards

Pour le KV, les dossards sont remis au stade de foot de Thorens-Glières (lieu du parking) :

- Le samedi 3 octobre 2026 de 12h15 à 13h15

Pour les autres courses, les dossards sont remis à la salle Tom Morel de Thorens-Glières :

- Le samedi 3 octobre 2026 de 16h à 19h (recommandé pour le parcours 64 km)
- Le dimanche 4 octobre 2026 de 6h à 13h

Pour le parcours 64 km, en cas d'impossibilité de venir le samedi, le dossard peut être remis le dimanche, avant le départ (se présenter à la salle Tom Morel).

Une pièce d'identité est obligatoire pour retirer son dossard. Une personne peut retirer le dossard d'un participant sur présentation de la pièce d'identité du participant.

Les dossards doivent être visibles tout au long du parcours sous peine de disqualification.

### Prévoir des épingles ou un porte-dossard !

Il est très important de ne pas plier, décoller ou obstruer les bandelettes de vos dossards électroniques : vous risqueriez de les endommager et de n'avoir aucun temps et classement.

### Article 14 : Abandon

Des postes de contrôle sont positionnés sur l'ensemble des parcours. **En cas d'abandon, le coureur doit se signaler au plus tôt à un bénévole de la course, au plus tard à l'arrivée et prévenir l'organisation.** Si un concurrent abandonne la course sans prévenir et que l'organisateur procède à des recherches, des poursuites judiciaires peuvent être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

En cas d'abandon, après avoir prévenu l'organisation :

- Si le coureur rentre par ses propres moyens, l'organisation se dégage de toute responsabilité pour son retour,
- Si le coureur n'est pas en mesure de rentrer par ses propres moyens, l'organisation prend en charge son retour sur l'aire d'arrivée.

Pour les duos :

Si l'un des 2 coureurs abandonne ou est contraint de s'arrêter par l'équipe médicale, son coéquipier peut continuer seul (en portant sur lui le dossard « A » qui contient la puce pour le chronométrage) ou s'arrêter lui aussi. Au niveau du classement, il reste classé dans les duos et une pénalité de temps de 10h est appliquée.

Il est rappelé au coureur sa responsabilité en matière de sécurité :

- Il est le premier maillon de la sécurité
- Il doit donner rapidement et correctement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus
- Il doit signaler à l'organisateur son éventuel abandon.

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un coureur l'exigent, l'équipe médicale et l'organisateur ont tout pouvoir de contraindre le concurrent à l'abandon.

**Toute cession de dossard est strictement interdite. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne est reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.**

**En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard peuvent éventuellement voir leur responsabilité recherchée.**

### Article 15 : Sécurité / Assistance médicale

Des postes de secours, composés d'un médecin et/ou de secouristes sont implantés le long du parcours et sont en liaison radio avec le PC de la course. Les équipes médicales sont présentes pendant toute la durée de l'épreuve.

Les médecins officiels sont habilités à retirer le dossard de tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Le coureur s'engage à accepter les décisions prises par la direction de course.

Les médecins ne sont présents que pour traiter des situations d'urgence et pas des traumatismes sans gravité.

Il appartient à chaque coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course (le n° de tél. est inscrit sur chaque dossard)

- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Certains passages aériens et dangereux sont soumis à des consignes spécifiques à respecter obligatoirement :

- Interdiction de courir
- Interdiction de doubler
- Interdiction de prendre le parcours en sens inverse
- Interdiction de s'arrêter en présence d'autres coureurs

Il est possible que des nids de guêpes soient présents à certains endroits des parcours.

### Article 16 : Catégories et Récompenses

#### Pour les solos :

Un classement scratch et par catégories regroupées est réalisé. Les catégories regroupées sont les suivantes (valable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026) :

| Catégorie  | Année naissance | Catégorie regroupée |
|------------|-----------------|---------------------|
| Cadets     | 2010 et 2011    | Jeunes              |
| Juniors    | 2008 et 2009    |                     |
| Espoirs    | 2005 à 2007     |                     |
| Séniors    | 1993 à 2004     | Séniors             |
| Masters 0  | 1988 à 1992     | Masters 1-5         |
| Masters 1  | 1983 à 1987     |                     |
| Masters 2  | 1978 à 1982     |                     |
| Masters 3  | 1973 à 1977     |                     |
| Masters 4  | 1968 à 1972     |                     |
| Masters 5  | 1963 à 1967     |                     |
| Masters 6  | 1958 à 1962     | Masters 6-10        |
| Masters 7  | 1953 à 1957     |                     |
| Masters 8  | 1948 à 1952     |                     |
| Masters 9  | 1943 à 1947     |                     |
| Masters 10 | 1942 et avant   |                     |

Une récompense est remise aux trois premiers coureurs du classement scratch hommes et du classement scratch femmes.

**Pour le 10 km uniquement**, une récompense est également remise en fonction des catégories regroupées aux coureurs suivants :

- La première femme et le premier homme de la catégorie regroupée « Jeunes »
- La première femme et le premier homme de la catégorie regroupée « Séniors »
- La première femme et le premier homme de la catégorie regroupée « Masters 1-5 »
- La première femme et le premier homme de la catégorie regroupée « Masters 6-10 »

Les coureurs récompensés au classement scratch ne sont pas pris en compte pour les récompenses par catégorie regroupée.

Pas de récompense par catégorie regroupée pour les courses KV, 21, 34, 49 et 64 km.

#### Pour les Duos :

Un classement scratch est réalisé.

Une récompense est remise aux :

- Trois premières équipes du classement scratch hommes
- Trois premières équipes du classement scratch femmes
- Trois premières équipes du classement scratch mixte

### Article 17 : Assurance

L'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle Accidents couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L 321 – 4 du code du sport).

### Article 18 : Droit d'image

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisateur ainsi que leur ayant droits tels que partenaires et médias un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède son droit à l'image dans le cadre de la promotion et de la communication de l'épreuve.

### Article 19 : Tableaux récapitulatifs des parcours

A venir.